pays d'ORTHE et ARRIGANS — EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 040-200069417-20260929-2026_121-DE

Délibération n°2026-121

Date de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 45
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers votants : 42
- dont « pour » : 42
- dont « contre » : 0
- abstention : 0

Objet : Motion contre l'intégration des unités de valorisation énergétique au marché carbone européen

Le mardi 29 septembre 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Oeyregave, salle des fêtes, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Cécile GOUET ROUL, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Martine TOUYA, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Fabrice ABADIA, , Magali POILLION, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, , Guy BAUBION BROYE, Audrey PEYRES, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.
Excusés : Roland DUCAMP, Pierre MICHAUT
Absents : Marie-Claude DELMOULY, Philippe ERRAGNE
Suppléante : Karine LALANNE
Procurations : Robert BACHERE à Sylviane LESCOUTTE, Alexandre BOUCHON à Sylvie NAZAIRE, Roger LARRODÉ à Audrey LESBATS,
Secrétaire de séance : Sylviane LESCOUTTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

Monsieur le Président indique que la Commission Européenne envisage d'intégrer les unités de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers au système européen d'échange de quotas d'émission de CO_2. Cette intégration aurait un impact financier important pour le SITCOM (entre 10 et 30% de budget en plus). En effet, cette évolution conduirait les exploitants d'UVE comme le SITCOM à acquérir progressivement des quotas carbones afin de compenser les émissions de CO_2 d'origine fossiles issues principalement de la combustion des plastiques présents dans les déchets résiduels.
Monsieur le Président précise que la réforme n'est pas encore actée mais il propose d'adopter une motion de soutien au SITCOM afin de prendre en considération les difficultés financières qu'engendrait une telle décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 040-200069417-20260929-2026_121-DE

- **EXPRIME** son opposition à l'intégration des unités de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers au système européen d'échange de quotas d'émission de CO_2
- **EXPRIME** son inquiétude quant aux enjeux financiers engendrés par une telle réforme
- **EXPRIME** son soutien au SITCOM dans toutes les démarches qui seront portées par le syndicat sur cette thématique
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Sylviane LESCOUTTE

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS · COMMUNAUTÉ DE COMMUNES